



**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**VILLE DE CERET**

Date de convocation :  
30/05/2024

Nombre de conseillers  
municipaux

En exercice : 29  
Présents : 23  
Procurations : 04  
Votants : 27

**OBJET :**

**FINANCES**

-----  
**Contractualisation d'un  
prêt**  
-----

En l'an deux mille vingt-quatre et le cinq juin, à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, M. BELTRAN José, Adjoints ; Mme BENARD Gisèle, M. COSTE Jean-François, Mme BRISSAUD Mina, Mme BOISDRON Gisèle, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, M. COSTE Jean-François, Mme BOISORIEUX Michèle, Mme OHN Christiane, M. INGHAM John, M. CARLES Yves, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, M. PARAYRE Jean, , Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. VILA-PASOLA Marti, ayant donné procuration à Monsieur José ANGULO,  
M. BORREILL Philippe, ayant donné procuration à Monsieur Michel COSTE, Maire  
Mme BOURDIN Géraldine, ayant donné procuration à Madame Sophie MENAHEM,  
Mme QUER Martine, ayant donné procuration à Monsieur Patrick PUIGMAL

Absent(s) :

M. REDONDO Simon, conseiller municipal,  
M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Mme CAPEILLE Sandrine

Afin d'assurer le financement globalisé des dépenses d'investissement sur le budget principal 2024, il convient de contracter un emprunt à long terme.

En conséquence, après avoir consulté plusieurs établissements bancaires, il est proposé de contractualiser un prêt de 2.5 millions d'Euros avec la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon selon les conditions ci-dessous :

Montant total : 2 500 000 euros

Date de départ : Départ immédiat ou phase de mobilisation de 6 mois

Durée du prêt : 25 ans

Frais de dossier : 0.10 % du montant du prêt

Mode d'amortissement : Constant

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Versement du prêt : Par virement

Procédure de versement des fonds : Par virement

Capacité revolving : Non

Commission de non-utilisation : Non

Versement et consolidation obligatoire de la totalité du prêt : Oui

Remboursement anticipé : possible à échéance, dans le respect du préavis contractuel et moyennant le paiement au prêteur d'une indemnité actuarielle

Taux d'intérêt : taux fixe (base de calcul 30/360)

Durée du prêt	Taux fixe	
	Départ immédiat	Phase de mob 6 mois
Hors phase mobilisation		
25 ans	3.88 %	3.89 %

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Entendu le rapport et après en avoir délibéré,**  
**DECIDE**

**à l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

- **DE CONTRACTER** auprès de la Caisse d'Epargne un prêt d'un montant de 2 500 000 Euros tel qu'énoncé ci-dessus,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat et toutes pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

**Le Maire de CERET**  
**Michel COSTE**

**La secrétaire de séance,**  
**Sandrine CAPEILLE**



Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.